

LE MANDAT

=====

D'ACTION CATHOLIQUE

=====

Lourdes 1975 : vers une nouvelle relation entre
la hiérarchie et le laïcat organisé

Trava_il de préexamen
présenté à l'Université
de Fribourg (Suisse)

Charles Affentranger
Séminaire va_laisan
Salésianum

1700 Fribourg

Fribourg, avril 1976.

| <u>Table des matières :</u> | <u>Page</u> | <u>n.</u> |
|---|-------------|-----------|
| Table des matières | 0 | |
| <u>0. Introduction</u> | 2 | |
| <u>1. Lourdes 1975</u> | 4 | |
| 1.1 Le document sur l'Action catholique | 4 | |
| 1.1.1 Le rapport introductif | 4 | |
| 1.1.1.1 Les orientations des assemblées plénières | 4 | |
| 2.1.1.2 La situation difficile des mouvements | 5 | |
| 1.1.2 Les conclusions de l'épiscopat | 6 | |
| 1.1.2.1 La liberté des mouvements | 6 | |
| 1.1.2.2 La liberté de l'Eglise face aux mouvements | 6 | |
| 1.1.2.3 Le rôle des évêques et des prêtres | 7 | |
| 1.2 La réaction des mouvements | 7 | |
| 1.2.1 Les évêques et l'expérience du réel | 8 | |
| 1.2.2 La coopération intra-ecclésiale | 9 | |
| 1.2.3 Le rôle de discernement attribué aux évêques | 9 | |
| 1.2.4 L'identité humaine du prêtre | 10 | |
| 1.2.5 La démission de l'épiscopat | 10 | |
| 1.3 Remarques personnelles | 11 | |
| 1.3.1 A propos du document des évêques | 11 | |
| 1.3.1.1 Non-identification de l'Eglise avec la gauche | 11 | |
| 1.3.1.2 Favoriser la responsabilité | 12 | |
| 1.3.2 Appropos de la réaction des mouvements | 13 | |
| 1.3.2.1 Volonté des mouvements d'engager l'Eglise | 13 | |
| 1.3.2.2 Quelle Eglise et quelle coopération ? | 14 | |
| <u>2. Pour comorendre le mandat</u> | | |
| 2.1 Hypothèse d'explication | 16 | |
| 2.2 Vérification de l'hypothèse | 18 | |
| 2.2.1 L'Eglise aux premiers siècles | 18 | |
| 2.2.2 Le temps de chrétienté | 19 | |
| 2.2.3 Les temps modernes | 20 | |
| 2.2.3.1 Au XVIe siècle | 20 | |
| 2.2.3.2 Le XIXe siècle | 21 | |

| | | |
|-------------------------------------|----|----|
| 2.2.3.3 Au XXe siècle | 22 | 1. |
| 2.2.3.3.1 Jusqu'à Vatican II | 22 | |
| 2.2.3.3.2 L'inversion de Vatican II | 23 | |
| 2.2.3.3.3 Après Vatican II | 27 | |
| 3. <u>Conclusions</u> | 30 | |
| Notes | 31 | |
| Tableau des abréviations | 37 | |
| Bibliographie | 38 | |

La dernière assemblée plénière de l'épiscopat français, réunie à Lourdes du 23 au 30 octobre dernier, a traité entre autres du problème de l'Action catholique. Le compte-rendu des travaux a suscité diverses réactions tant de la part des mouvements que du public. On parle à la fois de démission de l'épiscopat, d'invitation à une action politique partisane, de salutation de la liberté accordée, de manque d'appui du souffle missionnaire de l'Action catholique (1). On sait en effet que les évêques avaient entamé un dialogue avec les divers mouvements, en vue de mesurer les tensions plus ou moins évidentes entre la hiérarchie et les responsables des mouvements, tensions se situant au niveau politique notamment. La dernière assemblée des évêques français, dans un but de clarifier publiquement la situation, a reconnu aux mouvements, la liberté de s'engager politiquement en tant que mouvements, ouvrant ainsi la voie au pluralisme. De fait, les évêques ont retiré le mandat officiel qui les reliait spécialement aux divers mouvements, tournant ainsi une page de l'Action catholique fondée par Pie XI. Ils ont finalement ratifié un état de fait qui existait pratiquement pour bon nombre de mouvements d'Action catholique depuis 1968 déjà.

Dans ce travail, nous nous proposons de traiter du mandat de l'Action catholique à partir du document de Lourdes 1975. Précisons que la suppression du mandat ne touche que la France, mais que les conséquences d'une telle décision vont être ressenties à plus ou moins brève échéance dans les autres pays où l'Action catholique est implantée, d'où l'intérêt de la décision des évêques français.

Parler du mandat va nous amener dans la première partie de notre travail à analyser l'événement de Lourdes 1975. Nous partirons du document des évêques, analyserons les réactions des mouvements à la publication de ce texte et concluerons par des remarques personnelles.

A partir d'une réflexion personnelle, nous essayerons de poser une hypothèse dans la deuxième partie afin de

comprendre plus profondément le problème du mandat et nous vérifierons par la suite cette hypothèse dans une recherche historique. Il s'agira en fait de comprendre le mandat sous l'angle de la relation entre la hiérarchie et le laïcat, et de suivre l'évolution de cette relation.

1.1 Le document sur l'Action catholique (2)

L'Action catholique, institutionnalisée et définie en son temps par Pie XI, puis redéfinie par Pie XII et par Vatican II, se caractérise par : 1. un apostolat organisé du laïcat; 2. dont le but immédiat est l'évangélisation intégrale; 3. en coopération directe avec la hiérarchie (3). La coopération directe avec la hiérarchie -ou union plus étroite à la charge apostolique de la hiérarchie (4)- a reçu le nom de mandat (5). Selon Paul VI, "l'AC a fait de ce rapport de collaboration qualifiée avec les pasteurs de l'Eglise sa note distinctive, sa raison d'être"(6), ce qui a amené Paul VI à dire aux militants d'Action catholique : "Vous êtes maintenant pourvus d'un mandat d'Eglise qu'il serait lâche de résigner."(7)

Situation paradoxale, si on se réfère à Lourdes 1975, vu que les évêques français y ont supprimé le mandat d'Action catholique française sans supprimer pour autant l'Action catholique. On peut se demander ce qui a amené les évêques à la suppression et quelles décisions vont en découler.

1.1.1 Le rapport introductif

Dans son rapport introductif, Mgr Ménager a parlé des orientations de l'Episcopat depuis le Concile et de la situation difficile qui en résulte pour les mouvements.

1.1.1.1 Les orientations des assemblées plénières

Dès 1960 déjà, l'Assemblée plénière de l'épiscopat a pris une option missionnaire face aux signes évidents de déchristianisation. "Toute l'Eglise est missionnaire... Cela exige des révisions audacieuses des habitudes de pensée et d'action", disait la déclaration finale (8). L'option missionnaire va être accentuée par la suite. Le Concile va reprendre le problème de l'Eglise et de la mission vu sous des angles différents. En 1966, l'épiscopat insiste à nouveau pour que toute l'Eglise soit missionnaire et que l'Evangile soit le levain dans la pâte. Dès 1967, on assiste au triomphe du structuralisme et des sciences humaines. L'Eglise perçoit

des difficultés dans l'accomplissement de sa mission. Le rapport de l'épiscopat sur l'apostolat des laïcs va donner carte blanche au type de présence missionnaire que représente l'Action catholique et va fixer trois objectifs : les plus loin, les plus pauvres, les plus influents. La volonté d'assurer cette présence missionnaire va conduire les mouvements à privilégier la solidarité humaine au sein des milieux respectifs, ce qui va être à la racine du malaise avec l'Episcopat.

1.1.1.2 La situation difficile des mouvements

Les enquêtes préparatoires de l'Assemblée de Lourdes 1975 ont révélé la diversité des mouvements : mouvements de jeunes et d'adultes; évolution et insertions nécessaires différentes; A cette diversité s'ajoutent des points chauds.

La foi n'est plus à l'origine des engagements temporels. Elle n'intervient qu'ensuite pour stimuler ou critiquer. A la base de l'action, on trouve la solidarité humaine, d'où le risque d'une foi inutile.

La solidarité humaine pousse les mouvements à faire un choix politique précis. Ceci ne va pas sans analyse empruntée à telle ou telle idéologie, d'où risque de blocage entre foi et idéologie. Comment concevoir l'autonomie des mouvements et le lien avec la communauté ecclésiale ? Comment vivre le pluralisme ?

La solidarité humaine doit s'accompagner de l'annonce et du discernement de la présence et de l'action de Jésus-Christ dans les réalités collectives. Cela revient à dire que l'évangélisation des milieux de vie est indispensable, mais qu'entend-on par là ? L'incroyance généralisée dans un monde en mutation demande une présence missionnaire basée sur la solidarité humaine, dans un milieu donné dans lequel chrétiens et incroyants cherchent Dieu ensemble.

A la suite du rapport introductif, les évêques se sont retrouvés en carrefours d'échange pour s'interroger sur la manière dont ils accompagnent les mouvements, sur les enjeux

de cet accompagnement et sur les éclaircissements à apporter pour un accompagnement plus valable. Le résultat des délibérations a abouti à la suppression du mandat d'Action catholique et à l'élaboration d'un document intitulé : "Nos convictions à l'issue de notre réflexion sur l'Action catholique."

1.1.2 Les conclusions de l'évêché

Le document de Lourdes insiste sur les exigences d'une relation entre foi chrétienne et projets humains, sur la nécessité d'un témoignage collectif au coeur des réalités collectives, sur les exigences d'un pluralisme nécessaire, sur la nécessité d'une communion ecclésiale, sur le témoignage multiforme du peuple de Dieu au service de l'Evangile et sur la croissance d'une foi difficile. Intéressés par le problème du mandat, nous avons porté toute notre attention sur la partie du document traitant de l'autonomie des mouvements. Cette partie du document insiste sur la liberté accordée aux mouvements, sur la liberté de l'Eglise face aux mouvements, sur le rôle des évêques et des prêtres face aux mouvements.

1.1.2.1 La liberté des mouvements

Jusqu'ici, seuls les militants pouvaient prendre des engagements politiques. Leurs choix n'engageaient pas les mouvements, vu que ceux-ci ne pouvaient théoriquement pas prendre position. Mais depuis 1968, poussés par l'importance qu'a prise la politique et poussés aussi par les encouragements indirects de la hiérarchie liant le problème de la justice dans le monde et celui de l'évangélisation, les mouvements ont ouvertement pris des engagements politiques. Ce qui a par exemple conduit la JOC à prendre parti pour la gauche lors des dernières élections présidentielles françaises.

A Lourdes, les évêques ont reconnu cet état de fait et ont rendu la liberté d'engagement aux mouvements tout en leur demandant de prendre des positions cohérentes avec la foi de l'Eglise.

1.1.2.2 La liberté de l'Eglise face aux mouvements

Jusqu'ici, les mouvements d'Action catholique étaient

l'Eglise présente dans un milieu. Pie XI a déclaré à maintes reprises au cours de sa lutte contre le totalitarisme fasciste que toucher à l'Action catholique, c'était toucher à l'Eglise elle-même.

A Lourdes, les évêques laissent les mouvements libres de leurs choix, mais sous leur propre responsabilité. Même si les mouvements s'engagent de façon cohérente avec la foi de l'Eglise, seul le groupe qui s'engage est responsable de son choix, et non l'Eglise comme telle. Cependant les évêques demandent aux mouvements d'être non seulement solidaires avec leur milieu, mais également avec l'Eglise en restant en contact avec les évêques responsables et avec les aumôniers des mouvements.

1.1.2.3 Le rôle des évêques et des prêtres

Jusqu'ici, les mouvements dépendaient directement de la hiérarchie bien que les laïcs pouvaient agir de leur propre initiative. Le mandat était le signe de la coopération directe avec l'apostolat hiérarchique sous la haute direction de la hiérarchie.

Avec Lourdes 1975, les évêques, les prêtres, éventuellement les diacres, veulent servir les mouvements en favorisant leur fidélité à l'Eglise et leur liberté, cela en les accompagnant, les interrogeant au nom de l'Evangile et de la communion ecclésiale, en les contestant si nécessaire, en authentifiant, par leur témoignage face au monde et à l'Eglise, l'engagement des mouvements comme venant de chrétiens soucieux d'une cohérence avec la foi de l'Eglise.

1.1.2 La réaction des mouvements

La JICF a été le premier mouvement d'Action catholique à rendre publique une "lettre ouverte à l'épiscopat" en réponse au document de Lourdes. Puis, les journalistes de la Croix ont publié à leur tour une enquête effectuée auprès des dirigeants de sept mouvements d'Action catholique et de deux organismes n'appartenant pas à l'Action catholique, effectuant ainsi un tri parmi les quatre-vingts mouvements ou organismes qui figurent sur les listes des

diocèses. Nous avons essayé de faire une synthèse des réponses publiées en effectuant les regroupements suivants : 1. les évêques et l'expérience du réel; 2. la coopération intra-ecclésiale; 3. le rôle de discernement attribué aux évêques; 4. l'identité humaine du prêtre; 5. la démission de l'épiscopat.

1.1.2.1 Les évêques et l'expérience du réel

Les évêques ont souligné l'importance des engagements collectifs au sein des réalités collectives.

L'ACGF remarque la place privilégiée qui est accordée par les évêques aux mouvements d'Action catholique au sein des réalités collectives.

La JEC relève les points positifs du document tels que la référence aux réalités collectives, la place accordée aux processus socialisants, la reconnaissance de la dimension politique de tout projet humain; la liberté d'engagement accordée aux mouvements.

Les CMR ont l'impression que les évêques abordent les problèmes de manière nouvelle étant plus enclins à écouter les événements du temps présent plutôt qu'à condamner du haut de la chaire.

L'ACO par contre, doute que les débats de Lourdes amènent les évêques à s'interroger sur les façons de rester en contact avec les réalités d'aujourd'hui du côté des opprimés. L'ACO a l'impression que l'Eglise ne tient pas compte de ce que les hommes peuvent lui apporter à travers leur recherche et leur expérience. C'est comme si tout allait de l'Eglise vers les hommes.

Les Equipes enseignantes trouvent que l'Eglise est une réalité extérieure au monde, réalité qui s'efforce de s'y rendre présente. Ils ne se reconnaissent pas dans cette image de l'Eglise, image qui est celle façonnée par les évêques coupés du réel.

La JICF regrette que leur expérience et l'expérience des mouvements d'Action catholique spécialisée n'aient pas été prises en considération, spécialement en ce qui concerne le problème des tensions au sein des mouvements.

En ce qui concerne l'évolution des rapports entre la hiérarchie et le laïc, l'ACI considère la suppression du mandat comme la meilleure des choses, à condition qu'elle soit suivie par "une coopération enthousiaste et moins formelle pour le dynamisme de l'Évangile." (10)

Du fait de la suppression du mandat et de la liberté d'engagement accordée aux mouvements, les CMR considèrent qu'une nouvelle phase a été inaugurée dans les relations entre la hiérarchie et le laïc. Le temps des interventions autoritaires et des anathèmes est révolu. A la lecture des annexes publiées avec le document de Lourdes, il est significatif de relever que les évêques cherchent à dialoguer avec les mouvements. Les CMR en déduisent que tout n'a pas été dit à Lourdes et que l'on s'achemine vers la coresponsabilité effective dans le respect des rôles de chacun.

Pour l'ACGF la liberté d'engagement reconnue aux chrétiens avec la possibilité d'assumer totalement leur responsabilité de baptisé est en fait une reconnaissance du statut adulte des chrétiens. Cette reconnaissance va être le germe d'une nouvelle communion ecclésiale recherchée à travers de nouveaux moyens de communication.

1.1.2.3 Le rôle de discernement délégué aux évêques

Les évêques se sont réservés le droit d'accompagner, de critiquer, d'authentifier les mouvements au nom de l'Évangile, de la foi, de leur ministère.

L'ACI remarque que c'est une pure illusion de croire que "la parole et l'action d'un évêque peuvent échapper à une lecture politique" (11).

La JEC affirme la même chose. Si les évêques "peuvent contester les positions que prennent les mouvements, cela suppose que les évêques ne sont pas eux-mêmes situés socialement, que les laïcs responsables de leurs options temporelles ne le sont plus au niveau de la foi" (12). Cela revient à considérer la foi comme un instrument d'analyse. Pourtant les évêques ont reconnu eux-mêmes que l'Évangile n'était pas neutre en matière politique.

1.1.2.4 L'identité humaine du prêtre

Si les évêques et les prêtres sont au service de la fidélité des mouvements à l'Eglise et de leur liberté, tient-on suffisamment compte de l'identité humaine des prêtres engagés dans les mouvements ?

L'ACI pense que pour les prêtres, la liberté mutuelle de l'épiscopat et des mouvements est la pire des choses du fait "qu'elle méconnaît l'aspiration de nombreux prêtres et religieuses à une identité humaine."(13)

L'ACO, se plaint que les évêques cherchent à se distancer, à se désengager des mouvements et que de plus ils cherchent à attirer les prêtres à leur suite.

La JEC reproche aux évêques de vouloir opérer des discernements au nom de la foi, ce qui suppose que les prêtres sont avant tout solidaires des évêques à cause de leur foi et non des options des mouvements auxquels ils appartiennent.

Les Equipes enseignantes se demandent ce que vont penser les prêtres d'Action catholique du visage paternaliste que leur a façonné la hiérarchie en leur demandant de contrôler la fidélité des mouvements comme s'ils étaient situés à l'extérieur de ceux-ci.

1.1.2.5 La démission de l'épiscopat

La suppression du mandat d'Action catholique a été vue surtout comme une démission de la part de la hiérarchie.

L'ACO considère que la suppression du mandat a davantage été une libération des évêques que des mouvements vu que ces derniers se sont libérés depuis longtemps. Mais cette libération est un signe de désintéressement, de distance, d'extériorité de la part des évêques pour le travail fait en Action catholique. Les évêques laissent les mouvements se compromettre avec la gauche. L'ACO y voit une récupération possible au profit de l'ensemble de l'Eglise et de la hiérarchie si la compromission réussit.

Les CMR sentent une attitude de distanciation de la part des évêques pour le travail des mouvements. Il faut attendre le dernier paragraphe pour que les évêques disent clairement

qu'ils se sentent personnellement concernés.

11.

Pour la JEC, les évêques n'ont pas voulu juger les mouvements, mais par contre, ils n'ont pas voulu prendre parti.

Pour le CFPC, la liberté accordée aux mouvements aboutit à une impasse et à une démission de la part des évêques, car le libéralisme des uns peut-il être compatible avec le socialisme des autres.

Pour la JICF, le texte de Lourdes est un constat d'échec et une démission de la part des évêques. Si les évêques se contentent de dire que "chaque mouvement peut faire des choix temporels, mais qu'il n'y engage et n'y révèle rien de toute l'Eglise : où est l'Eglise ?"(14)

1.5 Remarques personnelles

1.3.1 A propos du document des évêques

A la lecture du document de Lourdes, on ne peut s'empêcher d'être frappé par les changements qui sont intervenus : la suppression du mandat; la liberté d'engagement reconnue aux mouvements; le rôle d'accompagnement, de critique, d'authentification que s'attribue désormais la hiérarchie. Il y a peu de temps encore, vouloir supprimer le mandat aurait été considéré comme vouloir supprimer l'Action catholique. Or il n'en est rien. Ce n'est qu'une page tournée par rapport à l'Action catholique définie jadis par Mgr Guerry. On peut alors se demander quelle est l'intention qui anime les évêques ?

1.3.1.1 Non-identification de l'Eglise avec la gauche

Premièrement, on sent nettement de la part des évêques la volonté de ne pas identifier l'Eglise avec la gauche, comme elle l'a été jadis avec la droite. Ce sont surtout les mouvements d'Action catholique spécialisée qui depuis 1968 prennent de plus en plus position pour la gauche. L'ACO et la JOG, par sousis de solidarité avec le milieu, ont par exemple pris publiquement position en faveur du programme commun de la gauche en 1975. La JEC et le MRJC se sont engouffrés dans l'ornière politique en 1968 déjà, abandonnant "une problématique de formation et d'action menée au nom des valeurs évangéliques de

l'humanisme chrétien, (...) au moment même où ils découvraient 12.
à juste titre, que la politique était le lieu par excellence
de toute transformation de la société."(15) Un engagement
aussi remarqué de la part de certains mouvements représentant
l'Eglise dans leur milieu ne pouvait qu'amener les évêques
à préciser leur position afin de ne pas, par leur silence,
cautionner les mouvements et amener progressivement à un
éclatement de l'Eglise dû à la confusion quasi générale.
Il faut cependant rappeler que les évêques ne sont pas étran-
gers à cet état de fait. "C'est nous qui leur avons demandé
d'être présents et actifs là où ne joue l'avenir de l'humanité",
rappelle Mgr Ménager dans son rapport introductif (16).

C'est surtout à la suite de Vatican II que les évêques ont
réalisé l'importance d'une option missionnaire dans un monde
rongé par l'incroyance généralisée. Rendus attentifs à cette
situation entre autre par les mouvements d'Action catholique,
ils ont perçu la nécessité d'un engagement pour la justice dans
le monde comme condition préalable à l'évangélisation. En 1967,
ils ont proposé aux mouvements trois objectifs : les plus loins,
les plus pauvres, les plus influents. Pour les mouvements,
cela devait signifier plus qu'une insertion dans leur milieu,
mais une solidarité humaine avec le milieu, solidarité vécue
à travers un engagement politique.

A Lourdes, les évêques ont reconnu le rôle qu'ils ont joué
dans l'orientation présente des mouvements. Ils acceptent
que les mouvements prennent ouvertement des positions politiques,
mais ils se voient contraints de préciser que ces décisions
n'engagent pas l'Eglise, mais seulement les mouvements.

1.3.1.2 Favoriser la responsabilité

En supprimant l'Action catholique en même temps que le mandat,
les évêques auraient privé l'Eglise d'une présence et d'un
témoignage collectifs du christianisme au sein des réalités
collectives.

Leur volonté de trouver, dans la ligne de Vatican II, une
nouvelle forme de relation avec les mouvements atteste un
cheminement vers une nouvelle conception de la responsabilité
au sein de l'Eglise et une recherche dans la définition du

rôle propre qui revient à chaque fidèle (évêque, prêtre, laïc). 13.

Le thème principale que les évêques ont prévu de traiter à Lourdes 1976 est significatif à cet égard : Annonce et accueil de la Parole de Dieu aujourd'hui : responsabilité de toute l'Eglise et ministère épiscopal. Les évêques ne rendent compte de l'urgence de la mission dans un monde qui se dit encore chrétien, mais qui ne vit plus de la Parole. Ils sentent l'importance d'une présence et d'un témoignage organisés des chrétiens au sein des réalités collectives, mais comment concrétiser cette présence et ce témoignage ? Jusqu'ici, les évêques donnaient aux mouvements d'Action catholique une certaine orientation à suivre. Actuellement, cela n'est plus possible. Aussi bien les évêques que les laïcs sont soumis aux interrogations de l'histoire (17). On passe par un temps d'expérimentation; ce sont en premier lieu les militants qui la font dans le concret de leur engagement et non les évêques. Ce sont par conséquent aussi les militants qui sont le plus à même de décider de la manière de s'engager. Les évêques semblent l'avoir compris, si bien qu'ils laissent les mouvements prendre les décisions qu'ils jugent indispensables, cela sous leur propre responsabilité, eux, se limitant à accompagner, critiquer, authentifier les mouvements. Cette façon de faire est une reconnaissance du statut adulte des laïcs, et remet en cause les relations entre une Eglise uniquement enseignante et une Eglise uniquement enseignée. On s'achemine vers une Eglise où chacun est responsable selon ses fonctions et ses capacités en vue de la mission.

1.3.2 A propos de la réaction des mouvements

A la lecture des réactions des mouvements d'Action catholique, on ne peut s'empêcher d'être frappé par certaines contradictions venant de la part des mouvements qui bénissent et maudissent à la fois la suppression du mandat et les conséquences qui en découlent suivant que la décision tourne à leur avantage ou à leur désavantage (18).

1.3.2.1 Volonté des mouvements d'engager l'Eglise

Lorsque les mouvements parlent de démission de l'épiscopat,

c'est surtout le fait que les mouvements n'engageront désormais 14. plus qu'eux-mêmes qui est visé. On sent que les mouvements ont envie d'engager l'Eglise, c'est-à-dire d'être cautionnés par elle lorsqu'ils prennent parti pour la gauche. Lorsque l'ACO parle de récupération possible de son action par l'Eglise, on se demande s'il ne faudrait pas y voir un désir des mouvements de cautionner l'Eglise et non l'inverse, Il faut reconnaître que l'on se débat en plein cléricanisme, même s'il est masqué. Les mouvements d'Action catholique seraient-ils toute l'Eglise ? En tout cas, ils reprochent aux évêques de ne pouvoir représenter l'Eglise dans leur milieu, à leur façon. Ce qui est curieux, c'est que personne n'a protesté lorsque les évêques, en supprimant le mandat, ont rendu aux mouvements la liberté de s'engager. Parler de démission de l'épiscopat revient à affirmer un désir de retour à la période s'étendant de 1968 à 1975 où il existait un mandat cautionnant les mouvements alors que ceux-ci agissaient en toute liberté sans se soucier de ce qu'en pensait la hiérarchie.

1.3:2.2 Quelle Eglise et quelle coopération ?

Les mouvements considèrent la suppression du mandat comme la meilleure des choses en ce qui concerne les rapports entre la hiérarchie et le laïc. Ils sentent en effet que l'on se dirige vers une période de coopération, voire de coresponsabilité au sein de l'Eglise. Le temps des interventions autoritaires semble révolu. Mais pour les mouvements que signifie coopération avec la hiérarchie ? Lorsque la hiérarchie reconnaît aux mouvements la liberté d'engagement, lorsqu'elle souligne l'importance des engagements collectifs au sein des réalités collectives et la place privilégiée qui revient aux mouvements dans ces mêmes réalités, lorsqu'elle reconnaît la dimension politique de tout projet humain, les mouvements applaudissent, car ils se reconnaissent dans les affirmations de la hiérarchie. Mais lorsque la hiérarchie s'attribue un rôle de discernement au nom de l'Evangile, les mouvements ne savent plus que faire de la coopération. Ils font remarquer aux évêques que tout ce qu'ils diront ne peut échapper

à une lecture politique et que la foi est alors considérée comme un instrument d'analyse. N'est-ce pas affirmer finalement la bienvenue d'un cautionnement de la part des évêques à condition qu'il soit sans contrepartie ? On peut à nouveau se demander quelle image les mouvements se font de l'Eglise ?(19)

En conclusion de la première partie, on peut dire que Lourdes 1975 est un tournant de l'histoire de l'Action catholique française. Jusqu'ici, on ne concevait pas une Action catholique sans mandat; maintenant, il va falloir s'en accoutumer. Pour certains, parler d'Action catholique sans mandat va apparaître comme un non sens. C'est oublier que l'Action catholique est à l'origine une entreprise fondée et dirigée par les laïcs, entreprise qui a été institutionnalisée et définie par les papes à un moment précis de l'histoire.

Lourdes 1975 nous aura amené à nous demander quelle a été le véritable sens du mandat. Si on analyse Lourdes 1975, on se rend compte que les évêques cherchent à se resituer avec les laïcs dans une Eglise qui a pris conscience de l'importance accrue de la mission dans un monde qui change. La tendance actuelle nous pousse vers une Eglise où chacun est responsable dans les limites de ses fonctions et de ses capacités, ce qui amène des changements dans la relation entre la hiérarchie et le laïcat. Il semble que le mandat dépend d'une relation entre la hiérarchie et le laïcat à un moment donné de l'histoire. Dans la deuxième partie, nous allons poser cela comme hypothèse et essayer d'en vérifier le bien-fondé au cours de l'histoire de l'Eglise.

2.1 Hypothèse d'explication

A la suite de l'analyse du document de Lourdes 1975, le mandat d'Action catholique qui vient d'être supprimé nous apparaît comme le reflet d'une conception des rapports entre la hiérarchie et le laïcat que l'on pouvait avoir à une époque de l'histoire de l'Eglise. Pour comprendre le mandat -sa naissance et sa disparition- nous posons l'hypothèse qu'il faut suivre l'évolution de la relation entre la hiérarchie et le laïcat au cours de l'histoire. Nous avons fait dépendre cette relation de variables qui sont de véritables pôles influençant la relation envisagée. D'entrée, ces variables ne prétendent pas être exhaustives ni toujours adéquates; nous pourrions juger de leur valeur à travers la vérification. Ces variables nous permettent cependant de mieux comprendre non seulement le mandat, mais encore les décisions qui ont été prises à Lourdes.

Ce qui polarise la relation hiérarchie/laïcat, c'est l'importance de la mission vers le monde. L'Eglise n'est pas une société fermée sur elle-même. Elle est au contraire orientée vers le monde. Elle cherche à apporter la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ. Par là, elle cherche à sanctifier les hommes. Elle cherche aussi à sauvegarder et à faire progresser la société. Elle tend ainsi au renouvellement chrétien de l'ordre temporel(20). La hiérarchie et le laïcat vont à leur manière coordonner leurs efforts pour assurer la mission. Tantôt la hiérarchie aura une importance plus grande au sein de l'Eglise, tantôt il y aura équilibre entre la hiérarchie et le laïcat en vue de la mission. Cette relation va dépendre de l'impact des hérésies au sein de l'Eglise, du degré de culture des laïcs, de l'autonomie reconnue du monde, de la mission de l'Eglise devant s'exercer dans un monde accueillant ou hostile, dans un monde où elle est minoritaire ou majoritaire.

La mission de l'Eglise au monde peut avoir lieu dans un milieu hostile ou dans un milieu accueillant. Ainsi, de nos

jours, il est très difficile d'évangéliser un milieu comme le milieu ouvrier, qui a une culture et un passé de lutte propres, et qui identifie bien souvent religion et opium du peuple. Il est relativement plus facile d'évangéliser une population chrétienne de tradition, qui vit encore imparfaitement de la foi.

La mission de l'Eglise peut avoir lieu dans un monde à majorité ou à minorité chrétienne. Nous parlerons de monde clos ou ouvert. Ainsi, aux premiers siècles, la religion chrétienne n'est qu'une religion parmi d'autres dans l'Empire romain. L'Eglise est donc minoritaire. Au moyen âge, tout le monde va être chrétien, où du moins se dit tel. L'Eglise est donc majoritaire.

Le degré de culture de la population varie au cours des âges. Ainsi au moyen âge, la culture sera surtout entre les mains des moines et des clercs qui seront ainsi parmi les seuls à être cultivés. Aujourd'hui, dans nos pays occidentaux, nous bénéficions tous de l'enseignement obligatoire et des mass media.

L'autonomie du monde face à l'Eglise varie au cours de l'histoire. Ainsi, au temps de Galilée, l'Eglise se croyait compétente dans tous les domaines. De nos jours, l'Eglise reconnaît que la science a ses lois propres.

Les hérésies qui se déclarent au cours des siècles influencent à leur manière la vie de l'Eglise. Ainsi, la réforme protestante va durcir, du côté catholique, la conception que l'on a du laïc.

Les variables que nous avons énumérées vont influencer la relation entre la hiérarchie et le laïc suivant leur orientation et leur importance. Les hérésies affermiront pour un temps le pouvoir des évêques. Une majorité de laïcs cultivés va tendre à favoriser une importance plus grande du laïc dans la vie de l'Eglise. L'autonomie de plus en plus grande du monde dans le domaine scientifique va réduire le champ soumis à l'enseignement des évêques. L'importance de l'Eglise dans un milieu et l'accueil qui lui est réservé va influencer sur la part confiée aux laïcs dans la mission.

Nous allons maintenant vérifier le bien-fondé de notre hypothèse et suivre l'évolution de nos variables au cours de l'histoire.

2.2 Vérification de l'hypothèse (21)

2.2.1 L'Eglise aux premiers siècles

Aux premiers siècles, l'Eglise est en pleine expansion. Il s'agit de prêcher la bonne nouvelle au monde entier, plus spécialement à l'Empire romain. L'Eglise est numériquement défavorisée et se trouve donc en situation de mission dans un monde ouvert : elle va aller à la conquête du monde.

Cette mission va se dérouler dans un monde hostile. L'Eglise naissante se heurte aux religions établies, religions d'Etat. Elle ne bénéficie pas encore de la "religio licita" comme le judaïsme par exemple. Son refus de participer aux cultes dédiés à l'Empereur va lui attirer des persécutions.

L'Eglise va exercer une mission d'évangélisation et de civilisation auprès des païens. Rassemblant en son sein des hommes de toutes conditions et de toutes provenances, elle va jouer le rôle du levain dans la pâte. Vu de l'extérieur, les chrétiens ne se distingueront pas des autres hommes (22). Mais ils feront passer le christianisme dans les mœurs. Cela aboutira à l'édit de Milan en 313 reconnaissant le christianisme comme "religio licita", puis comme religion d'Etat en 390.

Le fait que l'Eglise est en situation de mission dans un monde ouvert et hostile va favoriser la participation des chrétiens à la mission des apôtres. Cette participation est attestée dans le Nouveau Testament par les épîtres de Saint Paul (23).

A mesure que l'Empire va se christianiser, la participation des chrétiens à la mission va diminuer et disparaître. Les hérésies qui surgissent un peu partout vont affermir l'importance du rôle joué par la hiérarchie. L'évêque va être le gardien du dépôt reçu des apôtres. Avec la disparition de l'autonomie propre du monde, l'évêque va également enseigner dans le domaine des mœurs. La relation relation entre l'évêque et les chrétiens va devenir une relation d'enseignant

à enseignés dans un monde où l'Eglise tend à devenir l'unique 19.
réalité, comme au moyen âge.

2.2.2 Le temps de chrétienté

Le temps de chrétienté s'étend de la conversion de l'empereur jusqu'au XVII^e siècle, caractérisé par la Réforme. Commencé avec l'Empire, il lui survivra : les princes et les rois barbares seront convertis. Les mérovingiens et les carolingiens seront des rois chrétiens, ce qui aura comme conséquence que la mission de l'Eglise va se dérouler dans un monde accueillant mais clos.

Ce qui caractérise cette période, c'est la perte d'autonomie du monde. L'Eglise est le centre de la réalité, la réalité même. Tout gravite autour d'elle, la société humaine, la vie des individus. L'Eglise et l'Etat sont réunis en une seule société, la fin de la société temporelle étant la même que la fin de l'Eglise, à savoir assurer son salut dans l'au-delà. Le domaine de l'action est défini par l'Eglise. La distinction action religieuse (l'enseignement, les sacrements) et action temporelle (travail, vie de famille) existe, mais tout est situé par rapport au salut (24).

A partir du III^e siècle, on va distinguer trois états dans l'Eglise : le clerc, le moine, le laïc. Le laïc est celui qui se sanctifie dans la vie du siècle. Le clerc est celui qui remplit une fonction, un office : le service de l'autel et le service religieux du peuple chrétien. Le moine est celui qui vit au maximum pour Dieu et selon Dieu. Il n'est pas de soi clerc, mais sa forme de vie l'éloigne autant que possible du monde. Le laïc va être défini négativement par rapport au moine et au clerc. Pour le moine, la vie du laïc va devenir une concession. "Un chrétien pleinement conséquent avec les principes évangéliques qu'il professe, doit normalement quitter le monde et mener la "vie apostolique", la vie selon l'idéal de l'Evangile et selon les lois du Royaume de Dieu."(25) Le clerc se distingue du laïc "comme celui qui a la charge, non seulement de vivre de la foi et de la défendre, mais de la communiquer."(26) La relation entre la hiérarchie et le laïc va donc être une relation d'en-

seignant à enseigner. La vie du laïc devra se limiter aux tâches temporelles. Il n'aura plus aucune fonction en vue de la mission. On fera appel à lui pour protéger la République chrétienne par les armes, au temps des Croisades par exemple. Dans ces conditions, le laïc ne peut pas s'épanouir complètement, ce qui va progressivement favoriser la réforme et la naissance de la pensée laïque (27).

2.2.3 Les temps modernes

Le monde moderne "a commencé dans le dernier tiers du XIIIe siècle, a eu ses temps forts spirituellement, à la Renaissance, politiquement lors de la Révolution française, mais n'est pas encore terminé"(28). Il tend à rendre au monde son autonomie et aux laïcs une place constructive dans l'Eglise.

2.2.3.1 Au XVIIe siècle

Sous le régime de chrétienté, les choses terrestres -que l'on peut qualifier de Causes secondes, de réalités relatives- ont été mises sous tutelle par l'Eglise au profit de la Cause première. Le XVIIe siècle va se caractériser par la remise en valeur de ces Causes secondes pour elles-mêmes, ce qui donnera naissance à la pensée laïque (29).

La séparation de l'Eglise en clerc, moine, laïc va être remise en cause par les réformateurs qui vont considérer l'Eglise comme simple assemblée de fidèles.

La mission de l'Eglise va être influencée par la réforme et la pensée laïque. Jusqu'ici, la mission se déroulait dans un monde clos et accueillant. L'Eglise était le centre du monde. Dès lors, le monde va devenir de plus en plus ouvert et hostile. Les réformés et les tenants d'une pensée laïque ne se référeront plus à l'enseignement de la hiérarchie. La fonction d'enseignement de la hiérarchie va s'appliquer à un champ toujours plus restreint. Par réaction, l'Eglise va condamner et la réforme et la pensée laïque.

La relation intra-ecclésiale entre la hiérarchie et le laïcat va se transformer. La relation enseignant/enseigné va se durcir. Du fait de la réforme, le pouvoir della hié-

rarchie va tendre à l'infini. On assiste à une systématisation poussée du droit Canon, à l'enseignement du catéchisme. Par réaction contre la Réforme, on va concevoir théologiquement l'Eglise comme une Eglise de clercs (30). Il faut reconnaître cependant que depuis le Concile de Trente les laïcs vont progresser dans l'activité apostolique pour faire face à l'incroyance et à l'indifférence religieuse. Ils se regrouperont au sein de tiers-ordres séculiers, de congrégations mariales.

2.2.3.2 Le XIXe siècle

Au XIXe siècle, on assiste à l'industrialisme naissant et à l'influence du philosophisme et de la Révolution française : la pensée laïque triomphe. Le christianisme perd les appuis qu'il avait trouvés jusque-là auprès des pouvoirs politiques et des élites. La mission de l'Eglise va devoir s'organiser dans un monde hostile et ouvert. Il va falloir rechristianiser un monde qui ne tient plus compte de l'enseignement de l'Eglise.

Au début, l'Eglise va continuer à condamner le monde comme si elle vivait encore sous le modèle "sola Ecclesia" du moyen âge. Pour lutter contre le libéralisme anti-clérical, Pie IX va condamner le monde par son encyclique *Quanta Cura* de 1864, suivie du *Syllabus* incriminant quatre-vingts erreurs modernes. Le Pape disait ne pouvoir accepter le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. Ce courant de défense trouvera son apogée lors de la proclamation de l'infailibilité pontificale en 1871.

Sous l'influence du christianisme libéral, cherchant à se réconcilier avec le monde moderne, on va passer progressivement au modèle Eglise et monde, abandonnant le monisme pour le dualisme. Des laïcs d'avant-garde vont entreprendre une action sur les idées : apologie et défense de la foi (p.ex. avec Chateaubriant, J.de Maistre); journalisme (p.ex. avec Lammenais et l'Avenir); action parlementaire et politique (p.ex. avec Montalembert); enseignement (31). L'action sur les idées va être dédoublée par les œuvres sociales ayant pour but de régénérer la société. Au début, l'engagement des laïcs va être mal compris, vu que les laïcs n'ont pas reçu